Arrêté n° 6 du 3 octobre 2018,

portant modification de la composition du comité restreint de la Conférence régionale des sports au titre de l'olympiade 2017-2020.

L'ASSESSEUR RÉGIONAL AU TOURISME, AUX SPORTS,
AU COMMERCE ET AUX TRANSPORTS

Omissis

arrête

1. Les personnes suivantes sont nommées membres du comité restreint de la Conférence régionale des sports au titre de l'olympiade 2017-2020 :

   1. MOSSO Marco — responsable régional de la *Federazione Italiana Sport Invernali (FISI/ASIVA)*, en remplacement de Riccardo BORBEY ;
   2. FERRAZZIN Paolo — coordinateur du Département du tourisme, des sports et du commerce, en remplacement de Rossano BALAGNA.

2. À compter de la date du présent arrêté, le comité restreint de la Conférence régionale des sports, visé à l'art. 18 de la loi régionale n° 3 du 1er avril 2004 et présidé par l'assesseur régional au tourisme, aux sports, au commerce et aux transports, est composé comme suit :

   1. FERRAZZIN Paolo — coordinateur du Département du tourisme, des sports et du commerce ;
   2. MARCHIANDO Piero Paolo — président du Comité régional du *CONI* de la Vallée d'Aoste ou, en cas d'absence ou d'empêchement, Flavio SERRA ;
   3. MOSSO Marco — responsable régional de l'Association des sports d'hiver de la Vallée d'Aoste *(FISI/ASIVA)* ou, en cas d'absence ou d'empêchement, Alex BESENVAL ;
   4. LODI Armando — responsable régional de la *Federazione Italiana Pallavolo (FIPAV)*, représentant les fédérations nationales des sports, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, Jean Marie TRUFFA ;
   5. DONDEYNAZ Jean — responsable régional de la *Federazione Italiana di Atletica Leggera (FIDAL)*, représentant les fédérations nationales des sports, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, Eddy OTTOZ ;
   6. VERDUCI Massimo — responsable régional de l'établissement de promotion des sports *Unione Italiana Sport per Tutti (UISP)*, représentant les établissements de promotion des sports, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, Claudio HÉRIN, responsable régional de l'établissement de promotion des sports *Centri Sportivi Aziendali e Industriali (CSAIn)*.

Omissis

Fait à Pollein, le 3 octobre 2018.

L'assesseur,
Claudio RESTANO

DQ/ac le 15 octobre 2018